



AVIS D'APPEL D'OFFRES

La municipalité de Saint-Damase demande des soumissions pour l'acquisition d'un camion diesel 6 x 4 MTC de 68 000 lbs minimum neuf avec équipements à neige neufs par règlement d'emprunt.

Documents disponibles:

Toute personne ou toute société doivent se procurer les documents d'appel d'offres et devis par le biais du système électronique d'appels d'offres (SÉ@O) à l'adresse suivante : <https://www.seao.ca/index.aspx>

Les soumissionnaires doivent faire parvenir leur soumission dûment complétée dans une enveloppe cachetée, portant la mention suivante : « Soumission camion et équipements à neige » **avant 25 août 2021 à 14 h 00** à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Damase
18 Avenue du Centenaire
Saint-Damase (Québec)
G0J 2J0

L'ouverture des soumissions aura lieu le 25 août 2021 au même endroit.

Garantie :

Toute soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission représentant 10 % du montant total de la soumission excluant toutes les taxes applicables, valide pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions, sous forme de chèque visé, de lettre de garantie irrévocable ou de cautionnement de soumission émis par une institution financière qui est un assureur détenant un permis émis conformément à la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32) l'autorisant à pratiquer l'assurance cautionnement, une société de fiducie titulaire d'un permis délivré en vertu de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne (L.R.Q., c.S29.01), une coopérative de services financiers visée par la Loi sur les coopératives de services financiers (L.R.Q., c. C-67.3) ou une banque au sens de la Loi sur les banques (L.C., 1991, c. 46), sans quoi la soumission sera automatiquement rejetée.

La Municipalité de Saint-Damase ne s'engage à accepter ni la plus haute ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires. Elle se réserve également le droit de retrancher certaines parties du contrat.

Vanessa Ruest-Vignola, directrice générale et secrétaire-trésorière

Donné à Saint-Damase ce 22 juillet 2021